

Hier soir, je vous avoue honnêtement qu'il n'aurait pas fallu faire passer l'ivressomètre ici, parce que je vous jure qu'il y en a quelques-uns qui dépassaient le .08.

[Traduction]

M. le Président: Les députés expriment avec raison leur insatisfaction au sujet du respect du protocole au cours de la journée d'hier. J'en prends bonne note et je vais voir si je peux faire quelque chose. Je suis sûr que la députée ne veut pas pousser ces remarques trop loin.

LE PROJET DE LOI C-78

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je crois que nous en sommes toujours aux travaux de la Chambre. Si c'est le cas, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre concernant le projet de loi C-78. Il s'agit du projet de loi composite qui traite d'un certain nombre de préoccupations qu'ont les personnes handicapées au Canada.

Je crois savoir que le gouvernement désire faire lecture du projet de loi pour la deuxième fois lundi, car le temps presse. Je suis d'accord avec lui sur ce point.

Au nom du Nouveau Parti démocratique, je puis assurer au ministre que nous sommes disposés à voter en faveur de l'adoption de ce projet de loi si un député de chaque parti peut prendre la parole et si nous franchissons toutes les étapes de son étude en une seule fois. Malheureusement, à cause d'un engagement que j'ai déjà pris, je ne pourrai pas être présent lundi prochain, mais mon caucus et moi serions tout disposés à l'examiner mardi.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais gré au député de sa proposition et je sais bien que ce projet de loi est le fruit des gros efforts d'un comité qui était composé de députés de tous les partis et dont le député d'Oxford était le président.

Je sais que ce projet de loi recueille un vaste appui général. Nous n'avons pas pu obtenir le consentement unanime pour lui faire franchir les trois étapes. Nous poursuivrons nos efforts, mais cet aspect demeure un obstacle. Je ne peux pas promettre au député que nous procéderons de cette façon, mais je tenterai de demander qu'on le fasse.

Je suis reconnaissant au député d'avoir été un des plus ardents défenseurs de ce projet de loi et un de ceux qui y a travaillé avec acharnement. Je lui sais gré de vouloir être présent lors de son étude. J'espère qu'il comprendra que ce n'est pas pour l'empêcher d'y prendre part que

Recours au Règlement

nous prévoyons l'étudier lundi. Le fait est que la Chambre ajourne le 23 juin et qu'il reste beaucoup de projets de loi à examiner. Je dois établir le calendrier en fonction de ceux des ministres et, je l'espère, de ceux des porte-parole de l'opposition.

• (1520)

Je prends note de l'instance du député. Nous verrons ce que nous pouvons faire. Je sais qu'il a beaucoup contribué à l'élaboration de ce projet de loi, et je voudrais qu'il soit présent à la Chambre pour lui exprimer son appui.

M. Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je voudrais que ce soit absolument clair; je ne crois pas que ma présence soit requise lundi si tel est l'horaire établi. Mon caucus demeurerait quand même engagé à adopter le projet de loi à chacune des trois étapes lundi, avec un orateur par parti.

LES DOCUMENTS RELATIFS À LA MINE WESTRAY

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'aimerais m'adresser au leader du gouvernement à la Chambre. Le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) est resté à la Chambre pendant un long moment, mais il a dû partir afin de respecter d'autres engagements.

La question concerne le dépôt, ce matin, des documents relatifs à la mine Westray. À notre avis, de nombreux éléments auraient dû faire partie de ces documents et particulièrement les éléments découlant de la question n° 437 inscrite au *Feuilleton* par mon collègue, le député de Churchill, en décembre 1990, question à laquelle on a répondu en partie le 18 mars 1991.

À cette époque, le secrétaire parlementaire du premier ministre avait déclaré que la correspondance et les appels reçus au cabinet du premier ministre relativement au projet de mine de charbon Westray étaient consignés et acheminés au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie à des fins d'information et d'examen.

Mon collègue, le député de Churchill et moi, par écrit, tout comme l'opposition officielle, avons demandé que ces documents soient inclus dans le lot de documents qui ont été déposés ce matin, mais ils ne l'ont pas été. Ma question s'adresse donc au leader du gouvernement à la Chambre. Peut-il nous indiquer si oui ou non on peut espérer que ces documents soient déposés sous peu?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ce que demande le député est de la correspondance privée entre ministres.